



## **Déclaration Liminaire du CTL n° 3/2021**

Nous fêtons aujourd'hui l'anniversaire du premier confinement. La DGFIP profite à l'envi de cette interminable crise sanitaire pour nous vanter son niveau zéro de proximité à travers le NRP. NRP dont personne ne voulait et dont personne ne veut encore aujourd'hui. Le déploiement de ce projet à marche forcée est vecteur de désorganisations des services et d'un recul sans précédent du service public dans les territoires.

Avec plus de 1000 implantations supprimées, le NRP porte très mal son nom. Il n'est pas un réseau et n'offre aucune proximité aux usagers.

Les difficultés de fonctionnement des services, le sous-emploi, les dysfonctionnements informatiques récurrents, l'offre de formation difficile à mettre en œuvre durant la crise sanitaire pèsent de plus en plus lourd sur l'exercice des missions.

Le NRP se présente comme une industrialisation à outrance des missions et la mise en place d'agents corvéables ce qui débouchera sur un épuisement et une perte du sens du travail de nos collègues.

Cerise sur le gâteau, le NRP (présenté comme une économie), se traduit aujourd'hui par des dépenses supplémentaires comme nous pouvons le voir à la lecture du compte rendu d'exécution budgétaire.

La pandémie a nécessité de nouvelles organisations du travail.

FO a toujours revendiqué que le télétravail participe à la politique globale de prévention. Cela étant, nous avons toujours alerté sur les conséquences et les problématiques d'isolement de certains collègues et de délitement des équipes. L'employeur doit tenir compte, dans le cadre de sa responsabilité en matière de santé au travail, du principe du volontariat pour le déploiement du télétravail. Nous ne voulons pas d'un télétravail sous la contrainte !

Recruter des agents titulaires dans une administration dont les missions consistent à permettre de financer les politiques publiques n'est pas l'idée la plus saugrenue que l'on puisse imaginer !

La Direction Générale vient d'annoncer l'appel à l'activité de 400 agents sur les 899 de la liste complémentaire du concours commun externe de catégorie C.

FO DGFIP l'avait revendiqué à plusieurs reprises.

Largement insuffisant pour compenser les vacances d'emplois et permettre l'exercice quotidien de l'ensemble des missions, notre syndicat continue donc de revendiquer l'appel total de la liste complémentaire des concours de toutes les catégories.

*Les élus :*

*Julie BOILEAU*

*Marie Catherine LEGRAND*

*Brigitte FAIVRE*

*Expert :*

*Pascal BAULLARD*